

COMMUNE DE VANNES-SUR-COSSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 39-2014

L'an deux mille quatorze, le lundi vingt-et-un juillet, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Vannes-sur-Cosson, sous la Présidence de Monsieur Guy ROUSSE LACORDAIRE, Maire.

Date de convocation : 15 juillet 2014

Nombre de Conseillers

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Pouvoirs : 2
- Votants : 14

Etaient présents :

M. Guy ROUSSE LACORDAIRE, Maire, Eric HAUER, 1^{er} adjoint, Jean-Michel SEVILLE, 2^{ème} adjoint, Jason AUGUSTO, 3^{ème} adjoint, Jean-Jacques GOUJON, 4^{ème} adjoint.

M. Yves BODART, Olivier HURIER, Mickaël LEFEVRE,

Mmes Annick GIRARD, Isabelle LOUP, Agnès PORTE CELERIER, Sylviane MALVOISIN

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

M. Thierry CAILLOL a donné pouvoir à M. Guy ROUSSE LACORDAIRE

M. Pascal CANDOLFI a donné pouvoir à M. Jean-Michel SEVILLE

Absent excusé :

M. Stéphane VEDRINES

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Eric HAUER

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau et de l'Assainissement 2013

Le conseil municipal de Vannes sur Cosson :

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu ses statuts,
- Vu le décret n° 94-841 du 26 septembre 1994 relatif au condition d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine,
- Vu la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
- Vu la Loi n° 95-127 du 8 février sur les marchés publics et les délégations de service public,
- Vu le décret n° 95-365 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,

Délibère et décide d'adopter le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2013 annexé à la présente délibération.

Fait à Vannes-sur-Cosson, le 24 juillet 2014

Le Maire
Guy ROUSSE LACORDAIRE

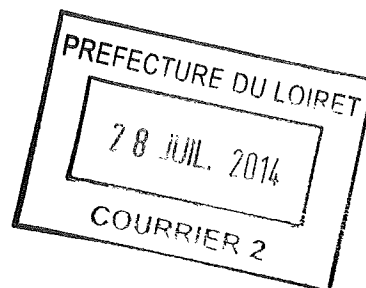


**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU LOIRET

**MAIRIE DE
VANNES SUR COSSON**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**



Exercice 2013

Mis en place dès 1995, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) est établi par les collectivités dans le double objectif de servir d'outil de pilotage et d'améliorer la transparence dans la gestion des services.

La Loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a créé un observatoire des services d'eau et d'assainissement mis en place et piloté par l'Office National de l'eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Cet observatoire répond à une demande sociale, en témoignent les nombreux débats consacrés au prix de l'eau ces dernières années.

Suite au décret et à l'arrêté du 2 mai 2007, le dispositif RPQS a été complété par des indicateurs de performance qui doivent être intégrés depuis l'exercice 2011. Ces indicateurs sont à la base de l'observatoire des services d'eau et d'assainissement. L'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement constitue un élément du système national d'information sur l'eau mis en place par l'ONEMA.

Qu'est ce qu'un observatoire des services publics d'eau et d'assainissement ?

L'observatoire est le fruit d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs et des usagers de l'eau. A terme, il doit permettre d'améliorer la gouvernance des services grâce à un suivi interannuel des indicateurs, de comparer les performances des services similaires et de fournir des éléments d'explication sur la formation du prix de l'eau. Il permet de dépasser les comparaisons simplistes et de saisir les enjeux techniques, financiers et patrimoniaux du service public. L'observatoire est un outil destiné aux collectivités locales, maires et présidents d'intercommunalité, pour piloter leurs services, suivre leurs évolutions d'une année sur l'autre, et comparer leurs propres performances. L'observatoire est également une réponse aux demandes des usagers et des citoyens soucieux d'obtenir une information transparente sur le prix de l'eau et sur la qualité du service.

Enfin, l'observatoire constitue une base de données nationale des prix de l'eau et des performances des services publics d'eau et d'assainissement.

Quels sont les indicateurs à renseigner dans le RPQS ?

Il existe trois grands types d'informations qui sont présentés dans les indicateurs du rapport :

- Les caractéristiques du service de la collectivité locale : mode de gestion, nature des ressources en eau, détail de la facturation, modalités de tarification, etc.....
- Une description du service : indicateurs économiques, nombres d'habitants desservis en eau potable ou par un réseau de collecte des eaux usées ou par un service d'assainissement non collectif.
- Des indicateurs de performance : conformité de l'eau distribuée, performance des stations d'épuration, estimation des fuites...

Détermination du degré de fiabilité de chaque indicateur.

Pour chaque indicateur, le producteur de données évalue le degré de fiabilité du processus de production de l'indicateur. Il s'efforce d'améliorer ce processus afin de garantir un certain niveau de rigueur et de traçabilité. Il se positionne dans une grille d'évaluation organisée autour de 3 classes :

A pour « très fiable »

B pour « fiable »

C pour « peu fiable »

SOMMAIRE

1 Le Service de l'eau potable communal..... 4

- 1.1 Patrimoine de la collectivité.....4
 - 1.1.1 Le captage.....4
 - 1.1.2 La distribution de l'eau potable.....4
 - 1.1.3 La qualité de l'eau distribuée en 2013.....4

1.2 Les moyens et missions de service

1.3 Les finances du service

1.4 Synthèse des indicateurs de performance A.E.P.

2 Le service de l'assainissement collectif.....

- 2.1 Patrimoine de la collectivité.....
 - 2.1.1 Le réseau de collecte des eaux usées.....
 - 2.1.2 La station d'épuration.....
- 2.2 Les moyens et missions du service.....
- 2.3 Les finances du service.....

ANNEXES

ANNEXE 1.....Facture type de 120 m3

ANNEXE 2.....Budget eau et assainissement 2013

ANNEXE 3.....Analyses

ANNEXE 3.....Présentation nouvelle station d'Épuration

1. Le Service de l'eau potable communal

Le service de l'eau de la commune de Vannes sur Cosson est une régie directe, avec autonomie financière mais sans personne morale. Il reste donc sous l'autorité de Monsieur le Maire.

1.1 Patrimoine de la collectivité.

1.1.1 Le captage.

La commune est desservie en eau potable par un forage situé à l'est du bourg, au lieu-dit « Saint Martin ».

D'une profondeur d'environ 80 mètres, les prélèvements sont effectués dans la nappe dite de « Beauce ».

L'eau issue de ce forage bénéficie, en sortie, d'un traitement de désinfection au Chlore gazeux à l'aide d'une pompe doseuse asservie au débit. Les services sanitaires effectuent régulièrement plusieurs types d'analyse d'eau de distribution et d'eau brute.

Il existe un périmètre de protection immédiate, visant à éliminer tout risque de contamination directe de l'eau captée et il correspond à la parcelle où est implanté l'ouvrage. Toute activité y est interdite.

Evolution du volume annuel prélevé sur le réseau A.E.P.

Année	2009	2010	2011	2012	2013
Volume prélevé	47 600	48 961	65 966	48 960	53 490

En 2011, fuite importante sur le réseau.

1.1.2 La distribution de l'eau potable.

Après le traitement de désinfection au chlore gazeux, l'eau est acheminée vers le château d'eau, d'une capacité de 200 mètres cube, pour être ensuite distribuée gravitairement aux abonnés.

Le réseau de distribution d'eau potable de la commune de Vannes sur Cosson qui représente un linéaire de 38 kilomètres (hors branchements), alimente 611 personnes.

Le nombre de branchements était de 334 en 2013.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux AEP (P103.2)

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution.

	Indice
A – Plan du réseau	
Mise à jour au moins annuelle	20
B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau	
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon	10
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	0
C – Informations sur les interventions du réseau	
Localisation et identification des interventions	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
TOTAL	60

Degré de fiabilité : B

Evolution de l'indicateur P103.2

Année :	2009	2010	2011	2012	2013
Indice réseau :	<i>Non renseigné</i>	<i>Non renseigné</i>	<i>Non renseigné</i>	<i>Non renseigné</i>	60

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommé sur le périmètre du service de l'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Volumes mis en distribution (m3)	53 490	Rendement :	72%
Volumes facturés aux abonnés (m3)	38 545		

Degré de fiabilité : B

Les volumes non comptabilisés (SDIS, Ecole, Bibliothèque) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

Evolution de l'indicateur P104.3

Année :	2009	2010	2011	2012	2013
Rendement :	71,40	68,42	49,50	62,64	72,06

La loi Grenelle 2 et son décret d'application du 27 janvier 2012 créent une obligation de rendement des réseaux d'eaux publics. Le seuil est fixé entre 65 et 80% pour les communes rurales. Le résultat de la commune de Vannes sur Cosson peut être considéré comme bon pour l'exercice 2013.

Indice linéaire de consommation I.L.C.

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du rendement du réseau par rapport au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

Volumes mis en distribution (m3)	53 490		
Volumes facturés (m3)	38 545	Indice m3/km/jour	2,74
Longueur du réseau de desserte (km)	38,50		

1.1.3. Qualité de l'eau distribuée en 2013

Plusieurs analyses sont réalisées dans l'année à la fois par :

- CARSO , laboratoire santé environnement hygiène de Lyon,
- ARS, l'Agence Régionale de Santé de la région Centre.

L'eau du captage de Vannes sur Cosson, pour l'année 2013, a été conforme aux normes bactériologiques pour 100% des prélèvements. Elle est restée conforme aux normes réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

1.2 Moyens et missions du Service

Le Service des Eaux est dirigée par le maire de la commune de Vannes sur Cosson.

Il a la surveillance et la protection de l'eau potable et procède une fois par an à la relève des compteurs domestiques, vérifie et assure le bon fonctionnement des appareils. Il effectue le bon état de la zone de captage, et en règle générale veille à la bonne distribution de l'eau potable, réalise les nouveaux raccordements et l'entretien des compteurs en place.

Depuis 2009, une régie d'encaissement a été mise en place permettant aux abonnés le paiement des factures d'eau par mensualisation.

Il existe également une prestation de service avec la Société Véolia située à Olivet pour les gros travaux (rupture de canalisation, maintenance château d'eau).

1.3 Les finances du service

La facture d'eau est de type binôme, c'est-à-dire qu'elle comprend une partie proportionnelle liée à la consommation et une partie fixe (location compteur, abonnement et entretien branchement), calculée au prorata-temporis de l'année civile.

Prix du service au m3 pour 120 m3 (D102.0)

Exercice 2013 – Prix en euro par m3	1,458 €	Evolution	0,0%
Exercice 2012 – Prix en euro par m3	1,458 €		

Degré de fiabilité : A

Evolution de l'indicateur D102.0

Année :	2009	2010	2011	2012	2013
Prix m3 :	1,270	1,458	1,458	1,458	1,458

	Exercice 2012	Exercice 2013
	Prix	Prix
DISTRIBUTION DE L'EAU		
Location compteur :	25,00 €	25,00 €
Prix au m3	1,458 €	1,458 €
ORGANISMES PUBLICS – TAXES ET REDEVANCES DIVERSES		
Redevance Pollution domestique (m3)	0,250 €	0,240 €
Redevance Prélèvement (m3)	0,050 €	0,050 €

1.4 Synthèse des indicateurs de performance A.E.P.

Indicateurs descriptifs des Services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	611
D102.0	Prix de l'eau au m3 pour 120 m3	1,458 €
D151.0	Délai maximal ouverture branchement nouvel abonné	8 jours
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité microbiologie	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites des paramètres physico-chimiques	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72%
	Indice Linéaire de consommation	2,74

2. Le service de l'assainissement collectif

Le service de l'assainissement est une régie directe, avec autonomie financière mais sans la personnalité morale. Il reste donc sous la responsabilité du Maire.

2.1 Patrimoine de la collectivité

2.1.1 Le réseau de collecte des eaux usées.

Le réseau d'égout s'étend sur un linéaire de 5 380 mètres.

De type séparatif et datant de la fin des années 1970, il est essentiellement constitué de canalisations en amiante ciment. Les effluents collectés s'écoulent gravitairement jusqu'à la station d'épuration.

Séparatif également les « eaux pluviales », d'un linéaire de 1 840 mètres et couplé aux exutoires naturels (fossés, cours d'eau...).

La topographie et l'urbanisation diffuse du village font que ne sont reliés au réseau d'assainissement les habitants du centre du village et les artères principales en agglomération.

En 2013, le nombre de branchements est de 209.

2.1.2. Station d'épuration.

En 2010, la décision a été prise de remplacer la station d'épuration existante, celle-ci datant de 1979 pour une capacité de 400 E/habitants.

Bien que de type séparatif, ce réseau se trouvait ponctuellement en charge, notamment en raison du fonctionnement parfois erratique des pompes du poste de relevage de la station.

Au cours des différents bilans réglementaires, l'ensemble des paramètres mesurés sur le rejet dépassait les seuils préconisés.

Avant la construction de cette nouvelle station, il a été opéré la réhabilitation de plusieurs tronçons par chemisage (infiltrations d'eaux claires parasites).

La nouvelle station d'épuration, de type boues activées, est construite pour traiter une charge de pollution de 800 Equivalents/habitants.

Le traitement des boues se fera sur lits plantés de roseaux

Niveau de rejet à respecter

	DBO	DCO	MES	NTK	NGL	Pt
Concentration maximale (mg/l)	25	90	30	10	15	2

Qualité du traitement des boues

Type de traitement	Lits plantés de roseaux	Performance 15% (= ou -) 2% de siccité
--------------------	-------------------------	---

2.2 Les moyens et missions du service

Le service assure l'exploitation et la maintenance des instruments de mesures nécessaires à l'autosurveillance de la station d'épuration.

2.3 Les finances du service

La facture d'assainissement est de type binôme, c'est-à-dire qu'elle comprend une part proportionnelle liée à la consommation et une partie fixe (abonnement au service) calculée au prorata-temporis de l'année civile.

Prix du service au m3 pour 120 m3 (D204.0)

Exercice 2013 – Prix en euro par m3	1,386 €	Evolution :	0,00%
Exercice 2012 – Prix en euro par m3	1,386 €		

Degré de fiabilité : A

Evolution de l'indicateur D204.0

Année :	2009	2010	2011	2012	2013
Prix au m3 :	1,110	1,386	1,386	1,386	1,386

	Exercice 2012	Exercice 2013
	Prix	Prix
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		
Prise fixe assainissement :	50,00 €	50,00 €
Prix au m3	1,386 €	1,386 €
ORGANISMES PUBLICS – TAXES ET REDEVANCES DIVERSES		
Redevance Modernisation collecte (m3)	0,200 €	0,190 €